



ocpm.qc.ca

CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique

Immeuble situé au 265, avenue du Mont-Royal Ouest
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Le projet de règlement P-06-026 intitulé « Règlement autorisant la conversion de l'immeuble à des fins d'habitation – immeuble situé au 265, avenue du Mont-Royal Ouest » a été adopté comme premier projet de règlement par le conseil municipal à son assemblée du 23 mai 2006, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement vise à autoriser la transformation de cet immeuble pour permettre l'aménagement de 22 unités de logement ainsi que de 22 cases de stationnement intérieur. En plus du stationnement, le projet prévoit que le sous-sol sera occupé par un usage autre que l'habitation, en complémentarité de la piscine déjà existante. Le sous-sol sera accessible par une entrée indépendante déjà existante et qui est différente de l'entrée principale.

L'immeuble visé est de deux étages et fait front au parc Jeanne-Mance, sur l'avenue du Mont-Royal à l'angle de la rue Jeanne-Mance. Il a été conçu et construit en 1929 pour la Young Men's Hebrew Association (YMHA) de Montréal, qui l'a occupé jusqu'en 1963. L'Université de Montréal s'y installe alors jusqu'en 2002. Il est inoccupé depuis et l'Université s'en est départi en 2004.

Le projet de règlement permettra la réalisation de ce projet dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Par conséquent, en vertu de l'article 89.1 de la Charte de la ville, il est susceptible d'approbation référendaire.

EMPLACEMENT

La carte officielle du site est disponible avec la documentation

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Bureau d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée ;
- Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275 rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée ;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550 rue Metcalfe - bureau 1414 et sur son site internet www.ocpm.qc.ca



ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Mercredi le 14 juin 2006 / 19 heures

Jeunesse au soleil / 4251, rue St-Urbain (entre Marie-Anne et Rachel)

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de déroulement ;
- La présentation et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions ;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Estelle Beaudry à l'OCPM (514) 872-8510
Me Jacqueline Leduc
Greffière de la Ville



**OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556